



# Pegc

# Nancy/Metz



BULLETIN TRIMESTRIEL n° 52 - janvier 2016

**SNUipp NANCY-METZ**  
**Section Académique**  
**PEGC**

3 rue Gambetta  
57 000 Metz  
Téléphone : 06 80 63 36 30  
E-mail : e.rouet@orange.fr

## Sommaire

P1 Edito  
P2 Etat des lieux  
P3 Actualité  
P4 Educatif  
P5 Educatif  
P6 Action  
P7 Action  
P8 Infos

Pour tout conseil et aide  
mais aussi pour être  
destinataire de la lettre  
électronique du SNUipp  
spéciale PEGC :  
SNUippINFO (actualité,  
corpo...) envoyez un  
mail à :  
[e.rouet@orange.fr](mailto:e.rouet@orange.fr)

L'actualité éducative de ce début d'année est en grande partie consacrée aux dossiers second degré : réforme du collège, nouvelle évaluation, nouveaux programmes, nouveaux cycles, conseil école-collège, SEGPA ...

Face à de telles évolutions, à une telle remise en cause des pratiques au sein du collège, les personnels doivent être entendus. Mais la ministre refuse l'écoute et le mécontentement s'exprime jour après jour.

*On ne change pas l'école sans les professionnels qui la font vivre au quotidien !*

Il y a urgence à prendre les mesures nécessaires pour améliorer les conditions générales d'enseignement et de travail avec des moyens à la hauteur des besoins !

Une réforme est indispensable pour faire du collège un lieu de réussite pour tous les jeunes.

Mais les conditions d'exercice du métier d'enseignant n'ont pas été repensées en profondeur et dans les établissements, la gestion prenant le pas sur la pédagogie, il n'y a pas d'amélioration des conditions d'étude pour les élèves.

Notre école a besoin d'enseignants reconnus, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes, sereines avec un salaire en rapport avec leur niveau de qualification. Mais les salaires sont bloqués depuis 2010 et le pouvoir d'achat est en baisse. Le rendez-vous salarial prévu en février est le fruit des mobilisations initiées par la FSU qui ont eu lieu ces dernières années.

*Mais maintenant tout reste à faire :*

- pour une réforme ambitieuse pour le collège,
- pour une vraie revalorisation salariale,

*le 26 janvier prochain participons massivement aux actions et mobilisations prévues !*

Bonne et heureuse  
année 2016 !



**Adhérez en ligne !!!**  
<https://adherer.snuipp.fr>



POUR MON MÉTIER POUR MOI  
**POUR L'ÉCOLE**



**2 rendez-vous importants :**  
**(cf pages 6 et 7)**

- Pour une réforme ambitieuse du collège.
- Pour nos salaires.

Elisabeth ROUET  
Secrétaire académique SNUipp Nancy/Metz

**26 JANVIER**  
Grèves & manifestations



# ( Etat des lieux

## PEGC Nancy-Metz

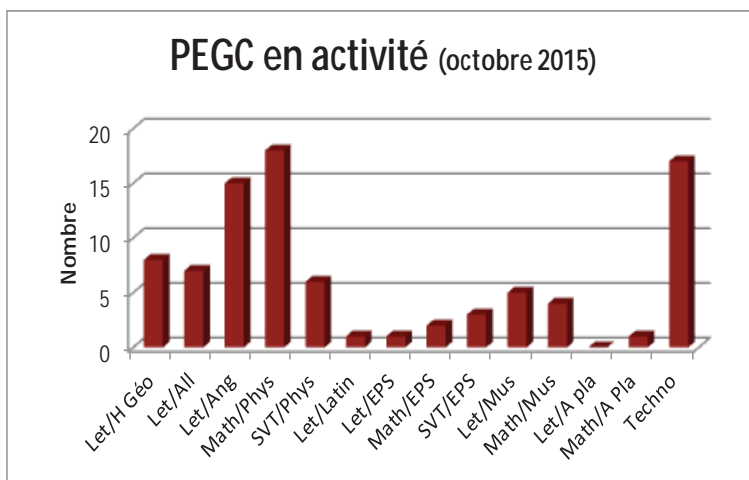
### Qui sommes-nous ? Combien sommes-nous ?

Source SNUipp Nancy-Metz - 1er Octobre 2015

Effectif considéré : PEGC en position d'activité (ne figure pas les PEGC en disponibilité)

Grade	Octobre 2015	Rappel oct. 2014	Rappel oct. 2013
Hors Classe	2 (2,3 %)	2 (2,02 %)	3 (2,4 %)
Classe Exceptionnelle	85 (97,7 %)	96 (97,98 %)	122 (97,6 %)
Total des PEGC	87	98	125

### DISCIPLINES enseignées par les PEGC de Nancy-Metz - Oct 2015



### SITUATION DES PEGC (en activité) Nancy-Metz - Oct 2015

PEGC Hors Classe		PEGC Classe Exceptionnelle	
Echelon	Oct-2015	Echelon	Oct-2015
4	1	2	7
6	1	3	29
TOTAL	2	4	44
		5	7
		TOTAL	87

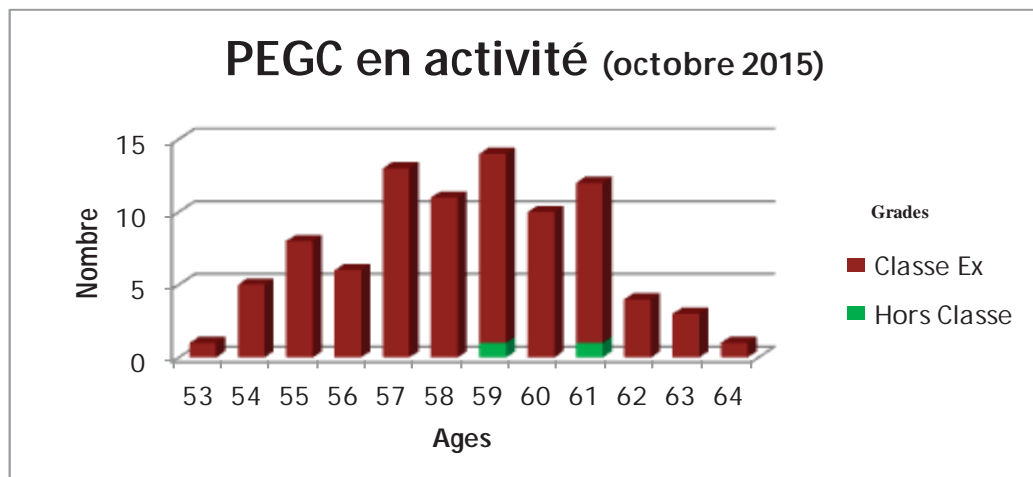
### PYRAMIDE DES AGES - PEGC Nancy-Metz - Octobre 2015

#### AGE MOYEN DES PEGC

Tous grades confondus : 58 ans 8 mois

Hors Classe : 60 ans

Classe Exceptionnelle : 58 ans 4 mois



## Régions académiques et circonscriptions académiques

Décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015  
Code de l'éducation articles R.222-1 et suivants

### Les régions académiques

Des régions académiques correspondant aux périmètres des régions territoriales sont créées à compter du 1er janvier 2016, pour adapter l'organisation des services du ministère de l'éducation nationale à ce nouveau découpage.

Ces régions académiques peuvent regrouper de une à trois circonscriptions académiques maintenues dans leurs limites géographiques actuelles. Pour la région académique Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine : académies de Nancy-Metz, Reims et Strasbourg.

### Les recteurs de région académique

Un recteur d'académie exerce la fonction de recteur de région académique.

Les recteurs des régions académiques comprenant plusieurs académies sont les recteurs des académies de Nancy-Metz, Bordeaux, Lyon, Besançon, Paris, Montpellier, Lille, Caen et Aix-Marseille.

Dans ce cas, les recteurs de région président un comité régional académique réunissant les recteurs d'académie concernés pour organiser les modalités de l'action commune et assurer la coordination des politiques académiques.

### Attributions du recteur de région académique

- il représente les académies auprès de la région ;
- il fixe les orientations stratégiques requérant une coordination avec la région ou le préfet de région dans les domaines suivants :
  - définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ;
  - formation professionnelle, apprentissage et orientation tout au long de la vie professionnelle ;

- enseignement supérieur et recherche ;
- lutte contre le décrochage scolaire ;
- service public du numérique éducatif ;
- utilisation des fonds européens ;
- contrats de plan.

- il peut créer un service interacadémique (schéma de mutualisation des services) ;

- il peut créer un service interrégional.

Par ailleurs, le comité régional académique peut décider de mettre en place des politiques coordonnées portant sur d'autres questions et dont il détermine le contenu et les modalités de coordination.

### Les circonscriptions académiques

Les circonscriptions académiques (rectorats actuels) sont maintenues et continuent à être administré par un recteur. Hormis les nouvelles attributions des régions académiques, elles gardent leurs prérogatives. Les instances académiques (CTA) restent maintenues.

*Ces régions académiques se mettent en place à compter du 1er janvier 2016. Il est utile d'interroger dès à présent les recteurs de région sur cette question (schéma de mutualisation envisagé, budget etc..).*

**Cf pages 6 et 7 du bulletin national « Les PEGC, Le Collège » N° 77 de décembre 2015.**

**Réforme territoriale, pas sans effets sur l'Éducation nationale !**



## Nouveaux programmes rentrée 2016

Les nouveaux programmes du CP à la 3<sup>ème</sup> entreront en vigueur à la rentrée 2016 (les programmes du cycle 1 (maternelle) sont définitifs et sont appliqués depuis la rentrée 2015).

Ils ont été débattus au Conseil Supérieur de l'Education début octobre 2015 et, pour la première fois lors de ce CSE, la communauté éducative a dû se prononcer sur l'ensemble des programmes de l'école et du collège (cycle 2, 3 et 4).

**De qualité très inégale en fonction des matières, ces nouveaux programmes ont reçu un avis défavorable de la FSU.**

Ils vont globalement dans le bon sens en français et en mathématiques, mais restent trop lourds dans les autres disciplines. Ils sont parfois, irréalistes pour les élèves de l'école primaire, incompatibles avec les horaires pour le collège. Le programme d'EPS fait l'unanimité de la profession contre lui de par sa vacuité.

Pour le second degré, les principaux points de désaccord sont en lien avec la réforme du collège : référence aux EPI, mise en place simultanée des 4 années à la rentrée 2016.

**La FSU a plaidé pour des programmes exigeants mais réalistes, concis et opérationnels. Le résultat final n'est pas à la hauteur de l'ambition que la FSU porte pour la réussite des élèves et pour le travail des enseignants.**



*Les nouveaux programmes sont publiés au BO spécial N° 11 du 26 novembre 2015.*

*Ceux de Physique- Chimie et de Sciences de la vie et de la terre, sont modifiés par le BO N° 48 du 24 décembre 2015.*

*Le ministère a annoncé des documents d'accompagnement pour mai - juin prochain, ce qui est particulièrement tardif.*

La FSU demande, comme la charte des programmes le prévoit, la mise en place d'observatoires académiques afin que le Conseil Supérieur des Programmes puisse procéder à des ajustements réguliers. Ils apparaissent d'ores et déjà particulièrement nécessaires...

## Evaluation des élèves et livret scolaire

En décembre 2014 se tenait la conférence nationale sur l'évaluation. Au premier trimestre 2015 avait lieu la consultation sur les projets de programmes.

Le ministère s'est empressé de présenter à la presse des textes sur l'évaluation en conformité avec les programmes, qui eux-mêmes mettent en musique la réforme du collège, rejetée par la profession.

L'évaluation des élèves intervient à trois niveaux de la scolarité obligatoire :

- ♦ une évaluation pour mesurer les progrès et difficultés, formalisés dans un bulletin trimestriel ;
- ♦ une autre pour définir les acquis (des domaines du socle) en fin de cycle, inscrits dans le livret scolaire ;
- ♦ un diplôme, le DNB, obtenu par addition des notes du cycle 4 et celles de 3 épreuves terminales (2 écrites, une orale).

Pour le second degré, si le ministère a choisi de sortir des faux débats sur la bienveillance, ou encore la pertinence des notes chiffrées, il n'a pas pour autant choisi la simplicité.

Le bulletin trimestriel diffère peu des documents actuels.

Les processus d'évaluation deviennent complexes pour le livret scolaire qui est renseigné de façon collective (par le conseil de cycle) et qui comporte, outre le bilan des acquis scolaires, des appréciations sur l'implication de l'élève dans l'AP (les EPI et les parcours, le cas échéant) et un bilan « vie scolaire » sur son assiduité.

Le niveau de maîtrise des différentes composantes de chaque domaine du socle donne lieu à une évaluation sur une échelle de 1 à 4, et ce niveau de maîtrise est lui-même transformé en points (ex : échelon 1 = 10 points, échelon 4 = 50 points) qui seront additionnés pour le DNB.

En l'état, le SNUipp avec la FSU émet de vives réserves sur un dispositif que les enseignants n'ont pas vu fonctionner.

Il s'inquiète de la charge de travail supplémentaire pour les enseignants d'autant plus que la même année, ils devront s'appropriier les nouveaux programmes.

D'autre part, le projet ne tient pas compte des contraintes matérielles imposées par un travail en ligne.

Enfin le SNUipp doute aussi de la lisibilité de ce document pour les familles.

Tout en regrettant l'absence de consultation sur ce sujet, le SNUipp et la FSU demandent que ces outils soient testés avant d'être imposés pour que les enseignants puissent les faire évoluer.



## DNB 2017

Comme l'actuel DNB, il comportera une partie contrôle continu (niveau de maîtrise du socle) et une partie épreuves. *Voir en page 3 du bulletin national « Les PEGC, Le Collège » N° 77 de décembre 2015.*

Pour ce brevet de juin 2017, plusieurs nouveautés à noter :

- deux nouvelles épreuves entreront en vigueur : une épreuve pluridisciplinaire (en sciences) à l'écrit et une autre, sur un projet issu d'EPI ou d'un parcours (PEAC, ...) à l'oral.

- Des enseignements de complément pourront donner lieu à bonus.
- Une cérémonie républicaine est prévue pour la remise du diplôme.

<http://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-du-brevet.html>

## SEGPA

A peine publiée au BO (n° 40 du 29 octobre 2015) la grille horaire des enseignements des élèves de SEGPA a été modifiée par le BO n°1 du 7 janvier 2016. Elle indique désormais que les 4 h identifiées dans les horaires de 4° et de 3° ne sont plus fléchées « Découverte professionnelle » mais EPI ou AP.

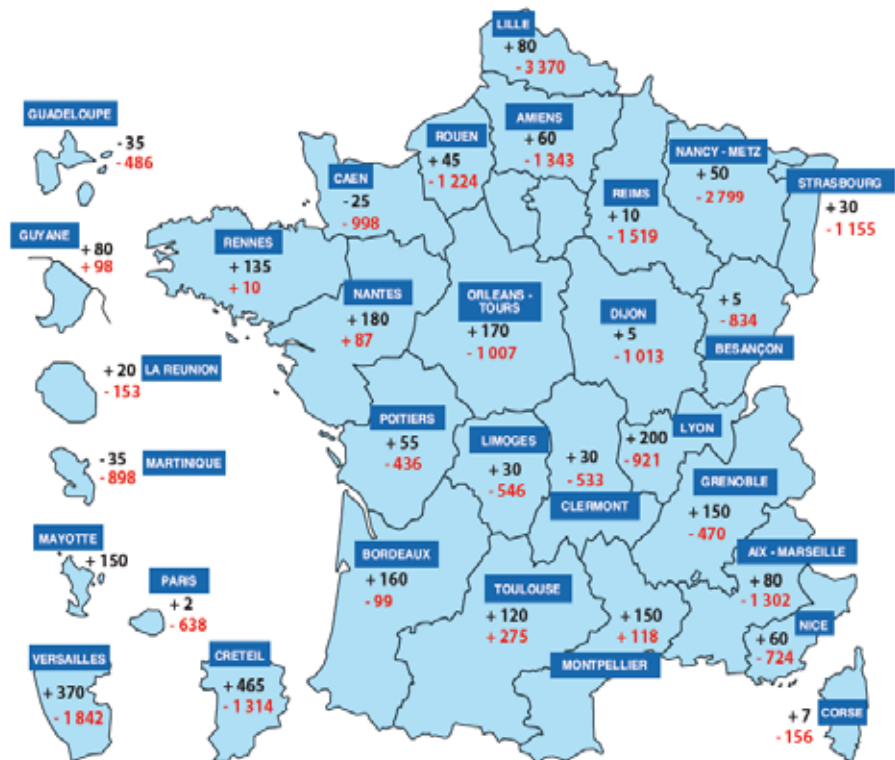
L'organisation des enseignements dans les SEGPA (article 1 du BO n°40) relevant des dispositions de l'arrêté du 19 mai 2015, lui-même relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège, il s'agit, sans surprise, de faire entrer les SEGPA dans le moule de la réforme du collège ! La circulaire du 29 octobre incite quant à elle à inclure autant que possible les élèves de SEGPA dans les classes ordinaires de collège ... Ce n'est pas faciliter le travail des personnels au service des élèves !

## Rentrée 2016

Le ministère de l'éducation nationale a annoncé le 9 décembre par voie de presse la répartition des postes d'enseignants dans l'Education Nationale. Sans surprise, on retrouve les 2 804 créations de postes pour le second degré public prévues par la loi de finances 2016. Si cette dotation est la plus importante depuis bien longtemps, elle reste néanmoins bien trop faible au regard des nécessités.

Elles devront être réparties sur plus de 5 000 collèges et 2 500 lycées. Ces créations seront-elles suffisantes pour accompagner la réforme du collège sans pénaliser les lycées tout en tenant compte de la forte démographie dans le second degré (37 644 élèves de plus) ?

Le SNUipp et la FSU seront aux côtés des enseignants pour défendre leurs conditions de travail.



Légende

Créations d'emplois budget 2016 : 2 654 (+150 Mayotte)

Bilan des créations/suppressions de 2007 à 2016 : - 24 658

Depuis 2007 dans le second degré, le nombre d'emplois d'enseignants a diminué de 3,4 % quand dans le même temps le nombre des élèves a augmenté de 4 %.

AVEC VOUS,  
ON L'OUVRE!



Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix.





## Fonction publique, Collège...

### Des changements de cap s'imposent !

#### Communiqué

mercredi 13 janvier 2016

Personne aujourd'hui ne conteste la dégradation de la situation sociale dans notre pays avec plus de cinq millions de chômeurs, une augmentation de la précarité, six millions de familles qui survivent grâce aux minima sociaux, 23% de jeunes et 10% des retraités vivant sous le seuil de pauvreté.

Dans la fonction publique, les mesures annoncées par le gouvernement - suppression d'un grade en catégorie C, revalorisation des grilles des trois catégories, garantie d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades pour tous les agents - restent insuffisantes au regard des pertes de pouvoir d'achat sur le traitement indiciaire.

En effet, les efforts imposés aux agents de la Fonction publique sont importants. Cela a pour conséquence de réduire leur pouvoir d'achat de l'équivalent de deux mois de salaire par an depuis 2000, situation que la FSU a toujours dénoncée. L'actuel gouvernement a présenté ces mesures d'austérité comme nécessaire à la relance économique et au recul du chômage. Après cinq années de blocage de la valeur du point d'indice, l'échec est patent et une rupture avec cette politique s'impose.

Lors des négociations PPCR, la FSU a rappelé la nécessité de prendre les mesures indispensables pour reconstruire les grilles indiciaires et d'assurer le déroulement complet des carrières associé à l'augmentation de la valeur du point d'indice.

La FSU a obtenu de faire avancer la rencontre salariale au début de l'année 2016.

Elle a dans ce cadre proposé aux fédérations de fonctionnaires de se rencontrer afin de peser avec l'ensemble des agents de la Fonction publique pour assurer une réelle revalorisation de la valeur du point. La FSU ne se contentera pas de la « possibilité » de dégeler la valeur du point d'indice. Elle entend que ce rendez-vous salarial soit celui d'une réelle revalorisation des salaires. Pour la FSU, il serait inconcevable que le gouvernement ne réponde pas aux attentes des cinq millions d'agents de la Fonction publique.

Le 26 janvier prochain, une journée d'action, de grèves et de manifestations est prévue dans la fonction publique sur la question salariale. La FSU soutient ses syndicats nationaux et ses sections départementales qui s'inscrivent dans cette journée suivant les modalités de mobilisation qu'ils ont décidées.

Elle appelle aussi les organisations syndicales à se retrouver très rapidement, dans l'unité la plus large, afin d'obtenir une réelle revalorisation salariale de tous les agents lors du prochain rendez-vous salarial.

La FSU soutient également pleinement les personnels du second degré de l'Éducation nationale en grève contre la réforme du collège ce même jour.

**26 JANVIER**  
Grèves & manifestations



## Réforme du collège : appel à la grève le mardi 26 janvier



En cette rentrée de janvier 2016, les enseignants constatent que la ministre entend poursuivre à marche forcée l'application de la réforme du collège.

Les nombreuses remontées à la suite des journées de « formation à la réforme » organisées dans les académies montrent clairement que le refus de cette réforme est profondément ancré chez les personnels et que le contenu des formations, marqué par le mépris des enseignants suscite un large rejet et une colère croissante.

Les pressions, menaces et les retraits sur salaires sont la traduction de l'isolement du ministère qui a de plus en plus recours à l'autoritarisme pour tenter de faire passer la réforme.

Cela renforce la détermination de l'intersyndicale (le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNFOLC, le SNETAA-FO, le SFSDPEP-FO, la CGT, la CGT Enseignement privé, le SNALC-FGAF, le SNCL-FAEN, le SIES-FAEN, la CNGA CFE CGC, le SUNDEP-Solidaires et SUD éducation) à organiser le combat collectif des personnels pour s'opposer aux formations à la réforme et à son anticipation et à poursuivre les initiatives en direction des parents et des élus.

L'intersyndicale appelle les personnels, à partir de la réalité des DGH 2015, à faire la vérité sur les DGH 2016 qui découlent de la réforme, à défendre les postes, les conditions de travail des

personnels et des élèves des lycées et des collèges ainsi qu'à préparer les interventions sur les évolutions de la dotation que la réforme implique.

L'intersyndicale (le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNFOLC, le SNETAA-FO, le SFSDPEP-FO, la CGT, la CGT Enseignement privé, le SNALC-FGAF, le SNCL-FAEN, le SIES-FAEN, la CNGA CFE CGC, le SUNDEP-Solidaires et SUD éducation) réunie le 5 janvier confirme son appel, lancé dès le 4 décembre, pour la construction d'une grève nationale majoritaire le mardi 26 janvier 2016 pour monter d'un cran dans la mobilisation.

L'intersyndicale appelle les enseignants des lycées et collèges à manifester le 26 janvier pour l'abrogation de la réforme du collège. Dans ce cadre, l'intersyndicale les appelle à s'associer aux manifestations de la Fonction Publique selon des modalités assurant la visibilité de ses revendications (banderoles, cortèges spécifiques,...).

Elle appelle les personnels des collèges et des lycées à se réunir en HIS, en AG pour organiser la mobilisation permettant de créer le rapport de force pour gagner.

**Communiqué du 11 janvier 2016 de l'intersyndicale contre la réforme du collège**





# Infos - Syndicalisation)

Pass éducation :  
pas de  
« période blanche »

**LE SNUipp-FSU  
aux côtés des PEGC ...**



La carte Pass éducation permet aux enseignants un accès gratuit à l'ensemble des musées et monuments nationaux.

Les cartes Pass éducation, qui arrivent à échéance en décembre 2015, seront bien renouvelées, comme le ministère de l'Éducation nationale s'y était engagé. Sauf que... Les nouvelles cartes ne devraient arriver et être distribuées dans les établissements qu'en février au plus tôt.

Le ministère vient de nous assurer que les anciennes cartes resteraient valides pendant tout le premier trimestre 2016, précisant que les musées et monuments nationaux sont informés de cette disposition par le ministère de la culture.

La validité des actuelles cartes Pass éducation sera prolongée jusqu'en mars 2016, période où seront distribuées les nouvelles.



Avec le bulletin national :  
**Les PEGC - Le collège**

<http://www.snuipp.fr/Publications-Les-Pegc-le-College>



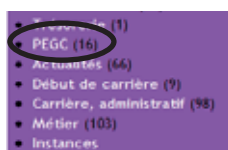
Avec le bulletin académique :  
**PEGC - Nancy-Metz**

<http://88.snuipp.fr/spip.php?rubrique276>



Avec la lettre électronique des  
**PEGC : SNUippINFO**

(si vous nous communiquez votre adresse mail)



Avec la **rubrique académique spéciale PEGC** :

Lien sur le site de votre section départementale ou <http://88.snuipp.fr/spip.php?>

## Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp Nancy/Metz

*Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC*



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

Adresse collègue d'exercice : .....

Département : .....

**Bulletin à retourner à : SNUipp Nancy/Metz secteur PEGC  
3 rue Gambetta - 57000 METZ**

**SNUipp  
NANCY/METZ**

